

Références réglementaires :

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012, du 26 juin 2013 et du 16 juillet 2019 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Remplacé par :

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Conclusion :

1. - Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, li_Amiante_GAX46-034_conclusion

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Am027 Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Remplacé par :

1. - Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, li_conclusion_MS_amiante (Détailé en partie 5 du présent rapport)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Am027 Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

li_Amiante_text_pieces_non_visitees

Ce qui sortira comme cela en cas de conclusion positive :

1. - Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détailé en partie 5 du présent rapport)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Vide sanitaire	Toutes	Non accessible

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

3. – La mission de repérage

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».

Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérigène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble à démolir.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe 13.9 (liste C) du Code de la santé publique modifié (liste non exhaustive)

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
	1. Toiture et étanchéité
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composites
	Ardoises fibres-ciment
Éléments ponctuels	Conduits de cheminée
	Conduits de ventilation
	Conduits d'évacuation d'eau
Revêtements bitumineux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte
	Bardeaux bitume ("shingle")
	Pare-vapeur
	Revêtements

remplacé par :

remplacement de l'annexe 13.9

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
3 - Parois verticales intérieures	Éléments associés aux façades
	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux

Suppression de la partie référence à la liste C, seul l'annexe de la norme est affichée, idem à l'arrêté.

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des travaux :

Li_Amiante_Description_travaux

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

li_Sup_AmT99_DEBUTCi dessous le detail des travaux :

AmT99 Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement
Col_Materiaux	Col_Localisation	Col_NatureTvix	Col_DateTvix	Col_Entreprise	Col_Resultat

li_Sup_AmT99_FIN

Remplacer par :

3.2.6 Le périmètre de repérage

Descriptif des travaux :

Li_Amiante_Description_travaux

li_Sup_AmT99_DEBUTCi dessous le detail des travaux :

AmT99 Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrement
Col_Materiaux	Col_Localisation	Col_NatureTvix	Col_DateTvix	Col_Entreprise	Col_Resultat

li_Sup_AmT99_FIN

Conclusions / résultats

Suppression des parties 5.0, 5.1, 5.2, 5.3

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0 Liste des matériaux reconnus visuellement

Am016 Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Am011 Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations	Photo
Néant	-			

li_Amiante_phrase_de_renvoye_a_l_annexe

li_amiante_liste_materiaux_sans_conclusion

Am012 Localisation	Identifiant + Description	Justification	Etat de conservation et préconisations	Photo
Néant	-			

li_Amiante_sans_conclusion_phrase_de_renvoye_a_l_annexe

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Am013 Localisation	Identifiant + Description	Photo
Néant	-	

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Am037 Localisation	Identifiant + Description	Photo
Néant	-	

Remplacé par :

5. – Conclusion détaillé du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

li_SupZ99_01_DEBUT

AmZ99AmZdeListe01 Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Col_PieceLocal	Col_NumeroSondage	Col_Description_et_surface	Col_PrelevPresence	Col_NumPrelevement	Col_SSDbl_ImagePhoto
Néant					

li_SupZ99_01_FIN li_SupZ99_01_SO

2 - Parois verticales extérieures et Façades

li_SupZ99_02_DEBUT

AmZ99AmZdeListe02 Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Col_PieceLocal	Col_NumeroSondage	Col_Description_et_surface	Col_PrelevPresence	Col_NumPrelevement	Col_SSDbl_ImagePhoto
Néant					

li_SupZ99_02_FIN li_SupZ99_02_SO